

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 07 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai, à 14h00, la Commission Administrative de Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionné, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Guy GAUDRY, Maire, Président du CCAS.

Présents : Mesdames et Messieurs Guy GAUDRY, Marie-Céline ROSSIGNOL, Maryse COLAS, Martine GAUTHIER, Sylvie GENRET, Éric AUZANNEAU, Jacques BOIVIN, Jocelyne COMPAGNON, Dominique FAMIN, Chantal GAUDILLAT, Jean-Marie MAUCHAND.

Absents : Sylvie BICHARD donne pouvoir à Sylvie GENRET  
Madjid KHALED donne pouvoir à Marie-Céline ROSSIGNOL  
Monique SALLAZ donne pouvoir à Jocelyne COMPAGNON  
Gisèle CORNIER, Pascal VOLAND, Jean-Luc MICHAUDET

Secrétaire de Séance : Sylvie GENRET

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 14 heures 00.  
Madame Sylvie GENRET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2024**

Le procès-verbal du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité

**2 – ORGANISATION D'UN CONCERT**

L'union musicale de Saint-Marcel et l'harmonie d'Ouroux sur Saône nous ont proposé une animation musicale sur la commune de Saint Martin en Bresse dans le cadre de leurs « vendredis en folie ».

La commission administrative accueille ce projet à l'unanimité et décide, à cette occasion, d'ouvrir une buvette sur le parking de la Salle Jean Paccaud où aura lieu la représentation.

La publicité de l'évènement se fera par le biais d'affiches et de parutions dans le Journal de Saône et Loire, sur le panneau lumineux communal et le site internet de la commune. L'information sera également transmise à l'Office du Tourisme de Verdun sur le Doubs.

**DELIBERATION N° 05/2024**

**OBJET : TARIF BUVETTE CONCERT**

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu son projet d'organiser un concert, après délibération et à l'unanimité,

**DECIDE**

De fixer les tarifs de la buvette comme suit :

- Tarte : 2,00 euros
- Bière : 2,50 euros
- Jus d'orange 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille

### **3 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Pas d'information et de questions diverses

Plus d'informations et de questions diverses.  
La séance est levée à 14h30

Le Président,  
Guy GAUDRY

La secrétaire,  
Sylvie GENRET